RÉUNION DU 28 AOUT 2024

Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE
laurent.merique@francetravail.fr

Isabelle DE OLIVEIRA
isabel.de-oliveira@francetravail.fr

Maryvonne HO SACK WA
m.ho-sack-wa@francetravail.fr

Laurence THIREAU
laurence.thireau@francetravail.fr

Frédéric PICHON DE BURY
fred.pichondebury@francetravail.fr

Myriam SURLEMONT
myriam.surlemont@francetravail.fr

Votre Représentant syndical SNAP

Jean-Luc MIRAGLIA
jl.miraglia@francetravail.fr

Ordre du jour de la réunion

1. **Information en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques portées par le plan de transformation**

Information en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques portées par le plan de transformation

En amont le **SNAP** a fait une déclaration adressée au Directeur Général :

M. le Directeur Général,

La rentrée se profile à grands pas et plus que jamais la question du pouvoir d'achat reste centrale chez les français et a fortiori chez nos collègues France Travail. Cette inquiétude s'est d'ailleurs matérialisée cet été chez les français par une forte hausse des demandes d'avance sur salaire, démontrant si besoin était que bon nombre de salariés se trouvent en grande précarité.

Pour le SNAP, il devient donc urgent d'avancer sur ce sujet et sur plusieurs axes :

Bien sur la revalorisation salariale, cœur de notre négociation ouverte actuellement mais qui patine, reste, pour le **SNAP** l'axe central.

Mais sans attendre un hypothétique feu vert de nos tutelles pour 2025, et parce que les interrogations, demandes des collègues s'intensifient et se font de plus en plus prégnantes, le **SNAP** continue de revendiquer et demande immédiatement :

· la possibilité de rachat de Jours RTT non imposables pour 2024 et l''établissement d'un prévisionnel de rachat de JRTT pour 2025, comme la loi le prévoit jusqu'au 31 décembre 2025,

Une prime de partage de la valeur pour tous, agents privés et publics, versée dès le mois de septembre 2024.

Concernant la NAO, le DGARH, en réponse au **SNAP**, indique que le DG continue d'échanger avec les tutelles et indique qu'une réunion de négociation aura lieu en septembre 2024

Concernant le point unique de ce CSEC, et, dans ce contexte politique particulier, la DG nous rappelle que les orientations stratégiques est une consultation obligatoire suite à la Feuille de route (mars 2024), la convention tripartite (avril 2024) et la consultation du Conseil d'Administration de France Travail en juillet 2024. Ce n'est pas la dernière consultation sur ce sujet, il y en aura chaque année sur la feuille de route.

Le SNAP demande s'il ne serait pas plus judicieux d'attendre l'installation du nouveau gouvernement, qui pourrait potentiellement modifier considérablement les orientations de notre établissement ainsi que les retours des multiples expérimentations en cours.

Le DG délégué chargé de la transformation nous précise qu'à vouloir trop attendre on perd du temps. La loi « plein emploi (décembre 2023) prévoit des nouvelles missions et l'objectif des expérimentations est de voir comment faire évoluer nos services. L'intégralité des programmes de la transformation ont fait l'objet d'une information / Consultation en CSEC

S'il y a une modification d'une orientation stratégique et qu'elle est validée par le CA de France Travail, cela fera bien l'objet d'une information / Consultation en CSEC

Le SNAP souhaite être destinataire du document relatif à ce point présenté au CA de France Travail et qui fait état des gains de productivité et par voie de conséquence des suppressions de postes.

La DG répond qu'il y a une obligation légale de présenter ce point à l'ordre du jour et qu'il y aura d'autres informations/Consultations au fur et à mesure des avancées des orientations et du vote du budget

RÉUNION DU 28 AOUT 2024

CSEC Comité Social et Economique Central

Le DG délégué nous précise que si nous voulons avoir le sens profond de la transformation elle nous invite à relire la convention tripartite

Chaque orientation stratégique se décline en plusieurs projets.

Les élus demandent une suspension de séance : Le fait est que le document adressé aux élus présentent certes les dites orientations stratégiques de notre établissement mais ne fait aucunement état des moyens pour y parvenir, des conséquences éventuelles sur les emplois, sur les effectifs et les conditions de travail.

Fort de ces constats et en l'absence de réponses claires, à la reprise de la séance, une demande d'expertise sur les orientations stratégiques est demandée au vote par les élus du CSEC, justement afin de pouvoir disposer de l'ensemble des éclairages quant aux conséquences de ces orientations stratégiques.

Sur 21 votants, 19 POUR (**SNAP**, CGT, CFDT, FO, FSU et STC) / 2 Abstentions (CGC)

L'expertise ayant été votée favorablement, le DGARH interrompt ce CSEC, laissant place à la mise en œuvre de l'expertise.